Municipalité de
Saint-Stanislas
1302, rue Principale, Saint-Stanislas Cté Champlain QC G0X 3E0 Téléphone : 819-840-0703 Télécopieur : 418-328-4121

QUÉBEC
MRC DES CHENAUX

Extrait du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Stanislas tenue le septième jour du mois d'avril de l'an deux mil vingt-cinq (7 avril 2025), à 19 h 30 à l'hôtel de ville situé au 1302, rue Principale, Saint-Stanislas, sous la présidence de monsieur Luc Pellerin, maire, et à laquelle assistaient : mesdames Élisabeth Tessier et Lorraine Boisvert et messieurs Gérald Cossette, Alain Déry et Dominique Cossette, tous membres du conseil et formant le quorum.

RÉSOLUTION 2025-04-64

TES CANADA – INTENTION DU CONSEIL MUNICIPAL – CONFIRMATION

CONSIDÉRANT le projet de TES Canada et son intention d'implanter 19 éoliennes sur le territoire de la Municipalité de Saint-Stanislas;

CONSIDÉRANT les nombreuses craintes exprimées depuis des mois par les Stanoises et Stanois relativement au projet de TES Canada; celles-ci s'étant manifestées, entre autres, par le dépôt d'une pétition de plus de 500 signatures s'objectant au projet ;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a été élu pour représenter les intérêts de sa population;

CONSIDÉRANT le désir exprimé par M. Éric Gauthier, président de TES Canada, de connaître les intentions réelles du conseil municipal de Saint-Stanislas à l'égard de son projet;

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Gérald Cossette et **résolu** à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité de Saint-Stanislas confirme, à M. Éric Gauthier, sa volonté que le territoire de la Municipalité de Saint-Stanislas soit **exclu** du projet de TES Canada en Mauricie.

/MARIE-CLAUDE JEAN/
Greffière-trésorière

/LUC PELLERIN/
Maire

COPIE CONFORME extrait du livre des Délibérations des membres du conseil de la Municipalité de Saint-Stanislas.

DONNÉ à Saint-Stanislas, 8 avril 2025

Marie-Claude Jean
Directrice générale et greffière-trésorière